

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-2018  
DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018  
VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE**

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15  
- en exercice : 14  
- présents : 13

L'an deux mil dix-huit et le lundi dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

10 décembre 2018

Présents : 13

CAMOIN Josiane  
AUBOSSU Solange  
JOANNY Patrick  
VIALLE Yvette

MASSEBEUF Richard  
MIALON Michel  
CHAREYRE Fabrice  
MACIEJEWSKI Noël  
VOLLE Georges

ROURESSOL Raymond  
GUYON Marc  
CLAUZIER Laurence  
PONCE Marie-Thérèse

Date d'affichage

10 décembre 2018

Absente : 1

PARGOIRE Caroline

Procuration : 0

Secrétaire de séance élue : AUBOSSU Solange

En début de séance le compte rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**1/OBJET : Créations de postes**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la mutation de la secrétaire de Mairie dans une autre collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux postes :

- Un poste d'**adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi ;
- Un poste d'**adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 28 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi ;

La proposition du Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**  
  . d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,

- . de créer à compter du 1er janvier 2019 un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, échelle C3 de rémunération, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- . de créer à compter du 1er janvier 2019 un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle C3 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures,
- . l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- . de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- . les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## 2/OBJET : Nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 44-2017 du 18 décembre 2017, la commune de Saint Didier sous Aubenas a approuvé les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis. Dans le cadre de cette convention, les frais de stérilisation étaient pris en charge par la Fondation.

Il donne ensuite lecture du courrier du 9 novembre dernier informant la commune que suite au succès de cette opération, la Fondation 30 millions d'amis ne peut plus supporter intégralement les frais de stérilisation. Il nous est donc proposé une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Après avoir pris connaissance des termes de la nouvelle convention proposée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1 voix pour (R. ROURESSOL)
- 7 voix contre (R. MASSEBEUF, M. GUYON, J. CAMOIN, Y. VIALLE, G. VOLLE, L. CLAUZIER, P. JOANNY)
- 5 abstentions (CHAREYRE F, S. AUBOSSU, M.T. PONCE, N. MACIEJEWSKI, M. MIALON)
- Vu le coût 2018 de cette opération d'un montant de 1 340 €,
- N'approuvent pas les termes de la nouvelle convention à intervenir entre la Commune et la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2019.

## 3/OBJET : Travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement Prélafont – Demande DETR 2019

Le Maire rappelle que par délibération en date du 9 avril 2018 ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR). Le dossier n'ayant pas été retenu par les services de l'Etat et les travaux n'ayant pas commencé faute de financement, il propose aux membres du Conseil Municipal de présenter ce dossier au titre de la DETR 2019.

Le Maire présente à nouveau l'avant-projet sommaire (APS) établi par le bureau d'études GEO-SIAPP pour le renouvellement du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement collectif concomitamment au réseau des eaux pluviales du lotissement Prélafont. La corrosion avancée des conduites d'eau potable a engendré des fuites d'eau importantes durant l'année 2017, le diagnostic assainissement de 2009 a révélé des eaux parasites et des cailloux sur le réseau d'assainissement collectif et l'inspection télévisée réalisée sur les conduites d'eaux pluviales a mis en évidence de nombreuses fissures, perforations et pénétrations de racines, d'où la nécessité de renouveler l'ensemble des réseaux du lotissement :

### **Réseau d'eau potable :**

- estimation des travaux de réseau AEP .....	135 900.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus .....	20 100.00 €
<b>- Montant total HT de l'opération AEP .....</b>	<b>156 000.00 €</b>
- TVA 20 % .....	31 200.00 €
<b>- Montant total TTC de l'opération AEP .....</b>	<b>187 200.00 €</b>

**Réseau d'eaux usées :**

- estimation des travaux de réseau EU .....	175 000.00 €
- Estimation contrôle externe .....	5 000.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus .....	25 000.00 €
- <b>Montant total HT de l'opération EU</b> .....	<b>205 000.00 €</b>
- TVA 20 % .....	41 000.00 €
- <b>Montant total TTC de l'opération EU</b> .....	<b>246 000.00 €</b>

**Réseau eaux pluviales :**

- estimation des travaux de réseau d'eaux pluviales .....	199 200.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus .....	30 800.00 €
- <b>Montant total HT de l'opération EP et trottoirs</b> .....	<b>230 000.00 €</b>
- TVA 20 % .....	46 000.00 €
- <b>Montant total TTC de l'opération EP</b> .....	<b>276 000.00 €</b>

<b>Montant total de l'opération H. T.</b> .....	<b>591 000.00 €</b>
TVA 20 % .....	118 200.00 €
<b>Montant total TTC</b> .....	<b>709 200.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet sommaire pour le renouvellement du réseau d'eau potable, du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales du lotissement Prélafont ;
- vu le coût important du projet présenté, sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 au taux maximum ;
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

<b>4/OBJET : Stade municipal – Construction d'un Club House : demande de subvention DETR et DSIL 2019</b>
---

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire pour la création d'un Club House de 90 m<sup>2</sup>.  
Le montant total de la dépense s'élèverait à la somme de 159 000 € H. T., selon le détail ci-dessous :

- <b>Travaux de construction Club House</b> .....	<b>140 000.00 €</b>
- Maîtrise d'œuvre .....	13 839.00 €
- Bureaux de contrôle .....	2 636.00 €
- Assurances et divers .....	2 525.00 €
<b>TOTAL GENERAL H. T.</b> .....	<b>159 000.00 €</b>
TVA à 20 % .....	31 800.00 €
<b>TOTAL TTC</b> .....	<b>190 800.00 €</b>

Il explique ensuite que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement public Local (DSIL) au taux maximum. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Subvention Fédération Française de Football .....	20 000.00 €
- DETR 2019 (30 % du montant H. T.) .....	47 700.00 €
- Autofinancement communal .....	123 100.00 €
- <b>Total</b> .....	<b>190 800.00 €</b>

Vu l'engagement unanime de la liste 2014-2020 stipulé dans la profession de foi de 2014 de réaliser une étude de faisabilité d'extension des locaux du stade municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2015 approuvant à l'unanimité l'avant-projet sommaire d'un Club House de 90 m<sup>2</sup> et la mise aux normes accessibilité des vestiaires du stade ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 10 voix pour, 2 abstentions (M. GUYON, R. ROURESSOL)

Fabrice CHAREYRE, en qualité de maître d'œuvre, n'a pas participé aux débats ni pris part au vote :

- approuve l'Avant-projet Sommaire pour la création d'un Club House ;
- autorise le Maire à solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la DETR2019 et de la DSIL 2019 au taux maximum ;
- autorise le Maire à solliciter l'aide du Département, le CNDS et la Fédération Française de Football.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **5/OBJET : Validation du cahier des charges du projet de Centre Bourg**

La Commune s'est engagée, avec l'acquisition des parcelles de terrains des consorts TOURVIEILLE, à créer un centre bourg du village. Le but de cette opération est :

- D'apporter une accroche visuelle et sûre depuis la RN102,
- D'assurer une mixité sociale en diversifiant les produits logements,
- D'anticiper les besoins en équipements et espaces publics.

Ce projet, qui a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal le 12 novembre dernier et à la population le 19 novembre dans le cadre d'une réunion publique, n'a soulevé aucune objection particulière.

Une consultation sera donc lancée par le Maire pour céder environ 7000 m<sup>2</sup> de terrain à un bailleur social.

Il est entendu que cette opération est subordonnée à l'approbation de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme et au dépôt des demandes d'autorisations administratives obligatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la présente délibération ;
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **6/OBJET : Avis du Conseil Municipal sur des demandes de l'association « Amicale Laïque »**

Le Maire fait part des demandes de l'association « Amicale Laïque » reçues par mail le 17 novembre dernier :

1/ Accès au stade de football Paul Névisas le dimanche de Pâques afin de renouveler la chasse aux œufs ;

2/ Projet de « yarn bombing » en collaboration avec les associations de la commune : il s'agit d'apposer du tricot sur du mobilier urbain (arbres, bancs, clôtures, etc.) à des fins artistiques et façon éphémère

#### **Point n° 1 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'association « Amicale Laïque » à organiser la chasse aux œufs dans l'enceinte du stade municipal Paul Névisas le dimanche de Pâques ;
- Précise que seul le stade sera prêté (pas d'accès à la buvette).

#### **Point n° 2 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour le projet de « yarn bombing » en collaboration avec les associations de la commune sous réserve du respect de la réglementation en vigueur ;
- Demande à l'association « Amicale Laïque » de préciser les lieux, dates et durée de cette opération afin que le Maire puisse délivrer les autorisations réglementaires ;
- A l'issue de l'opération, les supports utilisés seront remis en état par l'Amicale Laïque.

## **7/OBJET : Communication de la charte de gouvernance politique accompagnant l'exercice de la compétence « document d'urbanisme » et du bilan de l'exercice de la politique de l'urbanisme 2018 par la CCBA**

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal :

- La charte de gouvernance politique accompagnant l'exercice de la compétence « document d'urbanisme » (hors PLUi), ainsi que de la délibération de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas la validant ;
- Le bilan de l'exercice de la politique de l'urbanisme par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour l'année 2018 ainsi que de la délibération correspondante.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir pris connaissance, donnent acte à Monsieur le Maire de la communication de ces documents.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

↳ Le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune se déroulera du 17/01/2019 au 16/02/2019. Le Maire présente les 2 agents recenseurs recrutés suite à l'appel de candidatures. Il s'agit de Mme Séverine DIMECK et Mme Angélique JAUSSENT, toutes deux domiciliées sur la commune.

Il rappelle que le recensement de la population est une opération importante pour la commune. De ses chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, etc.

Les derniers chiffres de l'INSEE reçus ce jour font état de 989 habitants sur la commune au 01/01/2019.

↳ Le Maire présente ensuite aux membres de l'assemblée Karine MEJEAN et Virginie DOMISE recrutées en qualité de secrétaires de Mairie suite à la mutation de Maryse MAISONNEUVE dans une autre collectivité. Il précise que Karine et Virginie sont actuellement en poste dans d'autres Mairies. Leur mutation sera effective à l'issue des délais légaux.

↳ Le Département de l'Ardèche a décidé d'attribuer à notre commune une dotation de 37 000 € au titre de la 2<sup>ème</sup> part du Fonds de Solidarité pour les opérations suivantes :

- renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et eaux pluviales du lotissement Prélafont,
- mise en accessibilité des vestiaires du stade,
- cimetière : allées, jardin du souvenir et colombarium.

↳ La commune envisage de vendre une parcelle de terrain de la propriété nouvellement acquise aux consorts JAUFFRES. Le passage du géomètre s'avère nécessaire pour cette opération.

Réflexion sur le devenir de la maison sise sur ce terrain.

↳ Le Maire rend compte de la réunion de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas relative à la voie verte sur le territoire de notre commune. Les travaux devraient débuter dès 2019. Cette voie ne passera pas sur les bords de l'Ardèche : zone inondable et difficultés pour obtenir l'accord des tous les propriétaires.

↳ Le Maire laisse le soin à Marc GUYON de présenter le premier tirage du bulletin municipal 2019 qui fait l'unanimité. Ce dernier précise que le montant des publicités recueillies s'élève à 5 465 €, les frais d'impression sont d'environ 3 700 €, soit une recette de 1 765 € pour la commune. Le Maire le remercie pour son investissement. Il remercie également Michel MIALON et l'ensemble de la commission communication.

↳ Les agendas 2019 à distribuer dans chaque foyer sont prêts. La distribution sera assurée par les membres du Conseil Municipal dans les prochains jours.

↳ La commission Urbanisme a reçu les consorts PLANTEVIN et ARMAND pour un échange de parcelles chemin du Bosquet. Réponse en attente.

↳ Le Maire rend compte de l'avancement des demandes formulées par l'équipe enseignante, les délégués des parents d'élèves et le bureau de l'amicale laïque, figurant sur le compte rendu du Conseil d'Ecole du 7 novembre 2018.

Sur les 13 points recensés, 8 ont déjà été réalisés :

- 1- Débroussaillage derrière l'école : fait.
- 2- Commission de Sécurité : demandes faites auprès des services concernés les 12 et 15 novembre 2018 (en attente réponse).
- 3- Alarme attentat : de nouvelles cornes de brumes sont été achetées et remises aux enseignantes.
- 4- Climatisation de l'école : demandes de devis en cours
- 5- Eveil musical : convention signée pour l'année scolaire 2018-2019
- 6- Goûters de Noël en cohérence avec le « bien manger » : pour cette année la commune continuera à servir des jus de fruits.
- 7- Achat d'une chaîne stéréo pour la classe de maternelle : matériel acheté par la commune.
- 8- Lavabo dans la cour des grands : travaux réalisés.
- 9- Achats de bacs à sable : fait.
- 10- Tableau blanc pour la classe de Mme CHARRE : achat effectué.
- 11- Modification des horaires de ménage : emploi du temps de l'agent concerné modifié (début du ménage à 16 h 35 dans la classe de Mme CHARRE).
- 12- Demande d'accès direct au terrain multisports : devis en cours (portails)
- 13- Eclairage du portillon : le projecteur solaire acheté s'est avéré défectueux et ramené au fournisseur (en attente échange).

↳ Quelques dates :

- 21/12/2018 à 18 h 00 : Remise des bons aux ados + CM des jeunes
- 09/01/2019 à 17 h 00 : CM des sages + CM des jeunes
- 14/01/2019 à 19 h 00 à la salle polyvalente : vœux du Maire\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

A Saint Didier sous Aubenas, le 20 décembre 2018

**Le Maire,  
Richard MASSEBEUF**

